

DECISION N° 49/23 /MINESEC DU 02 FEV 2023
 portant nomination de responsables à titre intérimaire dans les services
 déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
 Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
 Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
 Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
 Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés à titre intérimaire aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EXTREME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-KANI

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Chef de service par intérim : Monsieur **Aminou DJAMADI**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **765 137-G**, précédemment en service à la Délégation Départementale des Enseignements Secondaires du Mayo-Kani, en remplacement de Monsieur Adama MALLOUM, appelé à d'autres fonctions.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-SAVA

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Chef de service par intérim : Monsieur **Mohamadou ABEA**, Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **E-047 346**, précédemment en service à l'ENIEG de Kousseri, en remplacement de Monsieur TAMARA Etienne **Décédé**.



DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-TSANAGA

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Chef de service par intérim : Monsieur **ABDOURAMAN**, Professeur des Ecoles Normales d'Instituteurs, matricule **780 192-I**, précédemment en service à la Délégation Départementale des Enseignements Secondaires du Mayo-Tsanaga, en remplacement de Monsieur **GOUDOUM**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU NORD-OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DONGA MANTUNG

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Chef de service par intérim : Monsieur **NGALA Emmanuel KANJO**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **545 840-T**, précédemment Directeur du CES de Nzibie, en remplacement de Monsieur **NGAFANSI Henry NJAMSHI**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEZAM

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

Chef de service par intérim : Monsieur **ATLEE DZEAWONI**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **547 961-I**, précédemment Proviseur Lycée de Kiyang, en remplacement de Monsieur **BUMA Charles**, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

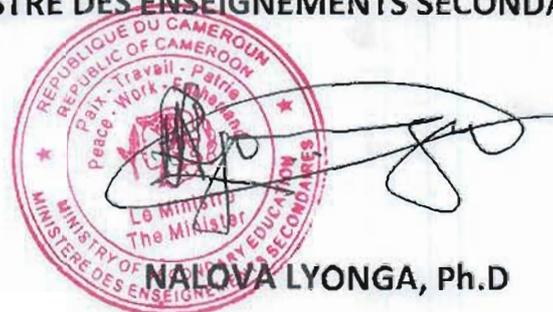
Article 2.- Les Délégués Départementaux concernés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 02 FEV 2023

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SEESN
- SG/DRH/DDES CONCERNÉES
- SDACL/INTÉRESSÉS
- ARCHIVES/CHRONO


The stamp is circular with the text 'REPUBLIQUE DU CAMEROUN' at the top, 'REPUBLIC OF CAMEROON' below it, and 'MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES' at the bottom. Inside the stamp, there is a smaller emblem with the motto 'Paix - Travail - Patrie' and 'Peace - Work - Fatherland'. A handwritten signature is written over the stamp.

NALOVA LYONGA, Ph.D